

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
LISTE DES AUTEURS	V
SOMMAIRE	VII
LISTE DES ABRÉVIATIONS	XI
LIST OF ABBREVIATIONS	XV
AVANT-PROPOS	XXI

PARTIE I. – ASPECTS INSTITUTIONNELS

I. – L'IMPACT DES MODIFICATIONS INSTITUTIONNELLES APPORTÉES PAR LE TRAITÉ DE LISBONNE SUR LE VOLET EXTERNE DE L'ELSJ

FROM EU PILLAR TO AREA: THE IMPACT OF THE LISBON TREATY ON THE EXTERNAL DIMENSION OF FREEDOM SECURITY AND JUSTICE	5
I. – <i>Freedom Security and Justice from Maastricht to Lisbon</i>	5
II. – <i>A New Framework of Principles and Values</i>	9
III. – <i>Shared Competences and Mental Reserves</i>	11
IV. – <i>Legal Bases and Procedures</i>	16
V. – <i>A Sensitive Area: The Importance of Fundamental Principles</i>	20
EU MEMBER STATES' INTERNATIONAL ENGAGEMENTS IN AFSJ DOMAIN: BETWEEN SUBORDINATION, COMPLEMENTARITY, AND INCORPORATION	23
I. – <i>Introduction</i>	23
II. – <i>The interaction between EU law and inter se agreements</i>	27
A. – Prior agreements: The precedence of EU law	27
B. – Posterior agreements: between complementarity and subordination	30
III. – <i>The relations between EU law and the international agreements concluded by Member States with third parties</i>	35
A. – EU law and Member States' commitments with third parties: Setting the framework	35
B. – EU law and existing agreements concluded with third parties: The two "lives" of Article 351 TFEU	37
C. – The primacy of EU law reaffirmed: General survey on the mechanisms for resolving normative conflicts with existing or posterior agreements laid down in EU law	44

D. – Member States' international engagements as an instrument for developing EU law	51
E. – Functional succession revisited?	62
LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE VOLET EXTERNE DE L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE	71
I. – <i>Le volet externe de l'ELSJ, terrain d'expérimentation par le Parlement européen de ses nouveaux pouvoirs</i>	74
A. – Un nouvel équilibre institutionnel globalement favorable au Parlement européen	74
B. – Un usage effectif par le Parlement européen de son pouvoir d'approbation	79
II. – <i>Le volet externe de l'ELSJ, cadre privilégié de nouvelles tensions interinstitutionnelles</i>	82
A. – Des tensions alimentées par la difficulté d'articuler le volet externe de l'ELSJ et la PESC	83
B. – Des tensions révélatrices des divergences d'approche du volet externe de l'ELSJ ?	89
LE CONTRÔLE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DES AGENCES ELSJ APRÈS LISBONNE	95
I. – <i>Un contrôle politique hétérogène</i>	101
A. – Une implication variable des institutions dans la détermination des relations extérieures des agences ELSJ	102
1. Le poids variable des institutions dans les processus de création ou de rénovation des agences ELSJ	103
2. L'intérêt limité porté à la question des relations extérieures des agences	106
B. – Des institutions inégalement impliquées dans le contrôle du développement des relations externes des agences	107
1. Le contrôle sur les accords conclus par les agences	108
2. Le contrôle sur les activités menées par l'agence impliquant des partenaires tiers	112
II. – <i>Un contrôle juridictionnel balbutiant</i>	114
A. – La possibilité tenue d'exercer un contrôle sur la légalité des accords externes conclus par les agences	116
1. L'hypothèse d'un contrôle <i>a posteriori</i> par la voie du recours en annulation pour certains accords externes des agences ELSJ	117
2. L'hypothèse d'un contrôle juridictionnel <i>a priori</i> des accords externes envisagés des agences ELSJ	121
B. – Les possibilités variables d'engager une responsabilité extra-contractuelle pour des dommages causés dans le cadre d'activités externes des agences ELSJ	125
LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES MESURES RESTRICTIVES DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTITERRORISTE. QUELLES ÉVOLUTIONS APRÈS LISBONNE ?	131
I. – <i>La clarification en trompe l'œil du fondement juridique des mesures restrictives</i>	135

A. – L'apparition de deux bases juridiques expressément dédiées aux mesures restrictives (article 75 et 215 § 2 TFUE).....	136
B. – L'incertaine délimitation du champ matériel des articles 75 TFUE et 215 § 2 TFUE.....	140
1. L'improbable cumul des bases juridiques (75 TFUE et 215 § 2 TFUE).....	141
2. L'improbable recours à l'article 215 § 2 TFUE comme fondement unique de toutes les mesures restrictives antiterroristes.....	142
3. L'article 75 TFUE comme fondement unique de toutes les mesures restrictives antiterroristes ?.....	143
4. L'article 75 TFUE comme fondement des mesures autonomes et l'article 215 § 2 TFUE comme fondement des mesures reprenant la liste du Conseil de sécurité ?.....	145
II. – <i>La neutralisation inégalement affirmée des obstacles aux recours individuels</i>	147
A. – L'indifférence consacrée du fondement juridique de la mesure restrictive dans l'hypothèse du recours en annulation....	147
B. – L'indifférence probable du fondement juridique de la mesure restrictive dans l'hypothèse du recours en indemnité....	149
1. L'admission probable d'un droit de recours en indemnité indépendamment du fondement juridique de la mesure restrictive....	150
2. Le refus persistant de la Cour d'engager effectivement la responsabilité de l'Union du fait de ses mesures restrictives illégales.....	152
III. – <i>Un nouveau cadre pour le contrôle juridictionnel du respect des droits fondamentaux</i>	154
A. – L'incidence limitée de la consolidation des droits fondamentaux de l'Union.....	154
1. Un cadre de référence plus lisible pour le justiciable.....	155
2. Une pratique juridictionnelle déjà bien établie.....	157
B. – L'impact incertain de l'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme.....	163
THE ROLE OF THE EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE IN THE EXTERNAL DIMENSION OF THE AREA OF FREEDOM SECURITY AND JUSTICE.....	171
I. – <i>The involvement of the EEAS in the external dimension of the AFSJ through the coordination of the external action</i>	175
A. – The integration of the EEAS within Commission and Council structures in the legislative phase: an unbalanced coordination?.....	176
B. – The EEAS promotes the coherence of the AFSJ through the simultaneous implementation of CFSP and non-CFSP policies....	178
C. – The EEAS ensures the unity of diplomatic representation.....	182
II. – <i>The participation of the EEAS in the EU's security management: fostering a « global approach » to security</i>	185
A. – The involvement of the EEAS in the management of « external security » policies.....	186
B. – The intervention of the EEAS in the external dimension of « internal security ».....	188

REMARKS ON THE CONSULAR PROTECTION OF EU CITIZENS IN THE EXTERNAL DIMENSION OF THE AREA OF FREEDOM, SECURITY AND JUSTICE	195
I. – <i>Introduction</i>	195
II. – <i>Necessity to Interpret Extensively the Subsidiarity Character of Article 23 TFEU</i>	197
III. – <i>Necessity to Impose a Certain Degree of Financial Solidarity among the Member States</i>	199
IV. – <i>Necessity to Amend Decision 95/553/EC</i>	200

II. – LES RELATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE POST-LISBONNE AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE D'ELSJ

LA REPRÉSENTATION DE L'UNION EUROPÉENNE POST-LISBONNE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	207
I. – <i>Les changements importants introduits par le traité de Lisbonne dans les titulaires du pouvoir de représentation internationale de l'Union européenne</i>	211
A. – L'entité représentée : la succession de l'Union européenne à la Communauté européenne dans les enceintes internationales	211
1. Les étapes de l'opération de succession de l'Union à la Communauté	212
2. La note informant des changements apportés par le traité de Lisbonne	213
B. – La représentation de l'Union post-Lisbonne	216
1. Les changements en matière de représentation extérieure et les implications pour l'Union dans les domaines de l'ELSJ	217
2. Les difficultés engendrées par le nouveau système de représentation extérieure	219
II. – <i>Les faibles avancées du traité de Lisbonne concernant l'exercice de la représentation externe dans les organisations internationales</i>	227
A. – La préparation des positions défendues par le représentant de l'Union dans les organisations internationales	227
1. Des traités lacunaires sur la phase de préparation des positions	227
2. La préparation des positions à défendre en matière d'ELSJ	231
B. – Les questions soulevées par les implications de la différenciation dans les enceintes internationales	234
1. Le vide persistant des traités concernant le traitement externe de la différenciation	235
2. Le recours à des solutions pragmatiques mais parcellaires	237
QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES RELATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE AVEC LA CONFÉRENCE DE LA HAYE ET UNIDROIT : OMBRES OU RAYONS DE SOLEIL ?	243
I. – <i>Le rapport institutionnel entre l'Union européenne et les deux organisations</i>	251

A. – Le rapport institutionnel de l'Union avec la Conférence de La Haye	251
B. – Le rapport institutionnel de l'Union avec Unidroit.	261
II. – <i>La négociation des textes</i>	263
A. – La participation de l'Union aux travaux en fonction de la matière traitée	263
B. – L'influence de la participation des représentants de l'Union et de la concertation entre ses membres sur les négociations.	266
III. – <i>L'acte d'acceptation de l'instrument</i>	268
A. – L'adhésion des États membres « dans l'intérêt de la Communauté »	268
B. – L'adhésion de la Communauté (ensuite : Union) et de ses États membres	270
C. – L'adhésion de l'Union également au nom de ses États membres	273
D. – Les conséquences de la participation de l'Union aux instruments de droit uniforme et de droit international privé uniforme.	276
E. – L'adhésion aux anciens instruments.	278
F. – L'influence de la participation de l'Union sur la ratification des instruments de la part de ses États membres	278
IV. – <i>Le rapport entre les instruments de droit uniforme et de droit international privé uniforme et le droit de l'Union</i>	281
A. – Les clauses ayant pour objet de régler les rapports entre les instruments internationaux et les actes de l'Union	281
B. – Le rapport entre instruments dont le but est l'uniformité des solutions	285
C. – Le rapport entre instruments qui prévoient des obligations réciproques susceptibles d'exécution disjointe	291
D. – Le rôle et la légitimité des clauses de déconnexion.	295
UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL DE L'EUROPE :	
ENRICHISSEMENT MUTUEL OU COEXISTENCE CONFLICTUELLE ?	301
I. – <i>Du traité de Rome au traité de Lisbonne – Bruxelles et Strasbourg : ami ou ennemi ?</i>	303
A. – Acteurs – De la coopération fructueuse entre la Cour de Strasbourg et la Cour de Luxembourg à la potentielle superposition de différents mécanismes de monitoring.	304
B. – Méthodes – Entre arrangements, mémorandums d'accord et clauses de déconnexion	309
C. – Instruments – La valeur de l'acquis conventionnel du Conseil de l'Europe et le conflit potentiel entre la Charte de Nice et la CEDH.	313
II. – <i>L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne : quelles implications sur les relations de l'Union européenne avec le Conseil de l'Europe ?</i>	317
A. – Acteurs – Le don de la personnalité juridique à l'Union européenne	317
B. – Méthodes – L'obligation pour l'Union européenne d'adhérer à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.	320

C. – Instruments – L'impact de la valeur juridique de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et son articulation avec la Convention européenne des droits de l'homme	324
LA COLLABORATION ENTRE EUROPOL ET INTERPOL :	
UN PARCOURS VERS L'INTÉGRATION ?	329
I. – <i>Europol, agence de l'UE</i>	329
A. – Mission et compétence	331
B. – Les échanges, la gestion des informations et l'aide à l'analyse	332
C. – La protection des données	333
D. – Autres activités opérationnelles	334
II. – <i>Le contrôle d'Europol</i>	335
A. – Contrôle du traitement des données	335
B. – Le contrôle parlementaire et judiciaire	336
C. – Le contrôle public et administratif	337
D. – Rapport avec d'autres organisations internationales	338
III. – <i>Interpol ou de la collaboration entre autorités de police</i>	339
A. – Relations avec d'autres organisations	340
IV. – <i>Les accords entre Interpol et Europol</i>	341
A. – Collaboration et protection des données	342
B. – L'accord pour la protection de l'euro	345
V. – Conclusions – perspectives futures : adhésion et intégration ou collaboration étroite ?	346

PARTIE II. – ASPECTS MATÉRIELS

I. – L'ARTICULATION ENTRE VOLET EXTERNE ET VOLET INTERNE DE L'ELSJ

L'ASILE, UN EXEMPLE DE COHÉRENCE ENTRE LES VOLETS INTERNE ET EXTERNE DE L'ELSJ ?	353
I. – <i>Une conception cohérente</i>	359
A. – Le volet interne, une tentative de réponse ordonnée aux enjeux européens de l'asile	360
B. – Le volet externe, continuité de l'action interne	363
II. – <i>Une cohérence relative</i>	367
A. – Une cohérence postulée	367
B. – Une articulation déplacée	372
LA COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE :	
VUE D'ENSEMBLE	377
I. – <i>L'articulation institutionnelle</i>	383
A. – La compétence externe de l'UE	383

B. – Les procédures institutionnelles de conclusion d'accords avec les États tiers	386
II. – <i>L'articulation matérielle</i>	389
A. – Conflits de juridictions et coopération entre autorités nationales en matière civile	390
1. Modalités d'articulation	390
2. Opportunité d'un volet interne pour les situations externes ?	395
B. – Conflits de lois	399
1. Conventions antérieures	401
2. Instruments nouveaux	405
LA COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE :	
LES ACCORDS D'ÉLECTION DE FOR ET LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES EN PARTICULIER	
	407
I. – <i>Le règlement (CE) n° 4/2009 du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires : vers une abolition des frontières extérieures du droit international privé communautaire ?</i>	412
A. – Un espace judiciaire décloisonné	418
1. Des règles de compétence « universelles »	418
2. Des règles de conflit de lois universelles	422
B. – Un espace communautairement intégré	425
1. La situation antérieure	425
2. La suppression de l' <i>exequatur</i>	428
II. – <i>La Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for : vers un rétrécissement des frontières extérieures du droit international privé communautaire ?</i>	432
A. – Le champ d'application de la Convention de La Haye de 2005	435
1. Le domaine d'application matériel du texte	435
2. Le domaine d'application spatial	438
B. – Le contenu de la Convention de La Haye	444
1. Le régime juridique des accords d'élection de for	444
2. La circulation des décisions	450
COOPÉRATION JUDICIAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE PÉNALE :	
QUELLE CONTRIBUTION À UN UNIVERSALISME PÉNAL ?	
	457
I. – <i>Le champ matériel des collaborations externes de l'UE en matière pénale</i>	463
A. – La corruption	464
B. – Le terrorisme	468
II. – <i>Le champ formel des collaborations externes de l'UE en matière pénale</i>	472
A. – Le cadre des collaborations avec les États tiers	473
1. Les engagements suscités par les préoccupations pénales propres à l'UE et aux États tiers	473

2. La politique de voisinage en matière pénale.	478
B. – Vers quel universalisme normatif pénal ?	481

II. – L'ARTICULATION ENTRE LE VOLET EXTERNE DE L'ELSJ ET LES AUTRES DOMAINES DE L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION EUROPÉENNE

QUELLE DÉFINITION DE « L'EXTERNE » EN MATIÈRE D'ELSJ ?

LE CADRE ET LES ENJEUX.	489
I. – La nécessité d'une distinction entre la politique et l'action externe en matière d'ELSJ et les autres domaines d'action externe de l'UE d'un point de vue formel, structurel et institutionnel.	491
II. – L'opportunité d'une distinction entre le volet externe de l'ELSJ et les autres actions extérieures de l'UE du point de vue de la finalité et du contenu	494
A. – Finalité et objectifs de l'action extérieure de l'UE de façon transversale	495
B. – Liens entre les volets externe et interne de l'ELSJ et la cohérence interne de l'ELSJ	498
C. – Délimitations par rapport à d'autres politiques extérieures de l'UE.	501
1. Marché intérieur et citoyenneté de l'Union	501
2. La Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC)	505

L'ASPECT EXTERNE DE L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE :

QUEL RESPECT DES PRINCIPES ET OBJECTIFS DE L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION ?	509
I. – <i>Les objectifs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice et la répartition des compétences externes</i>	511
A. – Les objectifs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice et la nature de la compétence externe de l'Union : les enseignements de l'avis 1/03	511
1. L'application et la précision du critère d'affectation des règles communes	512
2. Le critère d'affectation des règles communes à travers les objectifs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.	515
B. – Le critère d'affectation des règles communes et la compétence des États membres	516
II. – <i>Les objectifs d'action extérieure de l'Union et l'aspect externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice</i>	520
A. – Objectifs sectoriels d'action extérieure et aspect externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	521
1. Dissociation entre la PESC et les objectifs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	522
2. Absorption de l'aspect externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice par les objectifs sectoriels d'action extérieure de l'Union.	525

B. – Objectifs ultimes d’action extérieure et aspect externe de l’espace de liberté, de sécurité et de justice	527
1. Aspect externe de l’espace de liberté, de sécurité et de justice et approche globale des compétences externes	528
2. Aspect externe de l’espace de liberté, de sécurité et de justice et unité de représentation internationale de l’Union.	530
ESPACE DE LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE ET POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE	533
I. – <i>La définition du mode 4</i>	535
II. – <i>Les engagements de l’Union européenne concernant le mode 4</i>	535
III. – <i>Le mode 4 dans le contexte des migrations</i>	538
IV. – <i>Les visas et permis de travail, obstacles au commerce selon le mode 4 ?</i>	540
V. – <i>Implications pour l’espace de liberté, de sécurité et de justice</i>	542
DROITS FONDAMENTAUX ET SÉCURITÉ : QUELLE COHÉRENCE POUR L’APPROCHE DE LA COUR DE JUSTICE EN MATIÈRE DE GEL DES AVOIRS ?	549
I. – <i>Quelle cohérence dans la définition de l’intensité du contrôle juridictionnel des mesures restrictives de lutte contre le terrorisme suite à l’arrêt Kadi II du Tribunal ?</i>	553
II. – <i>Quels risques de contradiction avec les exigences du droit international ?</i>	559
III. – <i>Quelles alternatives à l’approche du juge de l’Union ?</i>	563
THE FSJ COMPONENT OF EU-LIBYA RELATIONS: BUILDING COHERENCE, AVOIDING CONTRADICTIONS OR NONE OF THE ABOVE ?	575
I. – <i>Preliminary remarks</i>	575
II. – <i>Fundamentals of EU-Libya relations: from normalisation to the ENP</i>	578
III. – <i>Negotiations of a framework agreement</i>	582
IV. – <i>FSJ-related actions in the context of EU-Libya relations</i>	586
V. – <i>Analysis of consistency and coherence</i>	596
CARTEL CRIMINALIZATION AND INTERNATIONAL COOPERATION: THE EU/US AGREEMENTS ON EXTRADITION AND MUTUAL LEGAL ASSISTANCE UNDER REVIEW	603
I. – <i>Preliminary remarks</i>	603
II. – <i>EU Competition Policy and the fight against cartels</i>	604
III. – <i>Promoting the effectiveness of competition law through international cooperation and criminal law</i>	609
IV. – <i>The EU/US agreements on extradition and mutual legal assistance: constitutional tensions between the rules governing the functioning of the internal market and the need to protect fundamental rights</i>	618
V. – <i>The post-Lisbon scenario: political conundrums and legal solutions</i>	633

INDEX JURISPRUDENTIEL	641
INDEX ANALYTIQUE	651
TABLE DES MATIÈRES	661